

# Dimensions du paysage



Réflexions et propositions  
pour la mise en œuvre  
de la Convention européenne  
du paysage

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



# Dimensions du paysage

**Réflexions et propositions  
pour la mise en œuvre  
de la Convention européenne  
du paysage**

Édition anglaise :  
*Landscape dimensions – Reflections and  
proposals for the implementation of the  
European Landscape Convention*  
ISBN 972-92-871-8101-5

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de  
la responsabilité des auteurs  
et ne reflètent pas nécessairement  
la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Tous droits réservés. Aucun extrait de  
cette publication ne peut être traduit,  
reproduit, enregistré ou transmis, sous  
quelque forme et par quelque moyen  
que ce soit – électronique (CD-Rom,  
internet, etc.), mécanique, photocopie,  
enregistrement ou de toute autre manière –,  
sans l'autorisation préalable écrite de  
la Division des éditions, Direction de la  
communication (F-67075 Strasbourg ou  
publishing@coe.int).

Couverture : Atelier de création  
graphique, Conseil de l'Europe  
Mise en page : Jouve, Paris  
Photo de couverture : U Trinichellu,  
Novella-Palasca  
© Saverio Maestrali 2016

Éditions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>  
ISBN 972-92-871-8102-2  
© Conseil de l'Europe, avril 2017  
Imprimé dans les ateliers du  
Conseil de l'Europe

*Conseil de l'Europe  
Secrétariat de la Convention  
européenne du paysage  
[www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage](http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage)  
[www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention](http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention)  
Sous la direction de :  
Maguelonne Déjeant-Pons  
Les photos sans la mention de copyright  
ont été gracieusement données  
par les auteurs des rapports concernés.  
Cette publication a été réalisée  
dans le cadre des travaux du  
Conseil de l'Europe en faveur de la mise  
en œuvre de la Convention européenne  
du paysage, avec le soutien de l'Office  
fédéral de l'environnement de la Suisse.*

# Sommaire

---

<b>PRÉFACE</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1. PAYSAGE ET ÉOLIENNES – Emmanuel Contesse</b>	<b>7</b>
Résumé	7
Introduction	8
1. Aménagement du territoire	10
2. Démarche de projet pour l'insertion paysagère	11
3. Principes paysagers	15
Conclusions	23
<b>CHAPITRE 2. PAYSAGE ET TERRITOIRE : LE PROCESSUS DE GESTION DES PAYSAGES – Jaume Busquets Fàbregas et Albert Cortina Ramos</b>	<b>25</b>
Introduction	25
1. Développer un projet de gestion du paysage	28
2. Professionnels et gestion du paysage	49
Conclusions	53
Bibliographie	53
<b>CHAPITRE 3. PAYSAGE ET ÉDUCATION – Annalisa Calcagno Maniglio</b>	<b>57</b>
Résumé	57
Introduction	59
1. Parcours pour une éducation au paysage dans l'enseignement scolaire	63
2. Parcours didactiques d'éducation au paysage pour l'école primaire	75
3. Parcours didactiques d'éducation au paysage pour l'école secondaire	87
Conclusions	100
Annexe 1 - École primaire	103
Annexe 2 - École secondaire	116
Bibliographie	124
<b>CHAPITRE 4. PAYSAGE ET LOISIR – Niek Hazendonk et autres</b>	<b>125</b>
Introduction	125
1. Évolution des loisirs et du tourisme	127
2. Loisirs et tourisme en tant que moteurs du développement régional et de l'aménagement du paysage	133
3. Typologie régionale des paysages européens	135
4. Mobilité touristique	146
5. Défis à relever pour les paysages et le tourisme européens	148
6. Orientations et mesures prises au niveau international	149
7. Tourisme durable en Europe	155
8. Perspectives	159
Conclusions	170
Bibliographie	174

<b>CHAPITRE 5. PAYSAGE ET PUBLICITÉ – Jean-Philippe Strebler</b>	<b>179</b>
Résumé	179
Introduction	180
1. Présence publicitaire dans le paysage	181
2. Enjeux de l'intervention publique au titre de la Convention européenne du paysage	189
Conclusions	195
Bibliographie	197
<b>CHAPITRE 6. PAYSAGE ET ÉCONOMIE : UNE APPROCHE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE – Joaquín Romano</b>	<b>199</b>
Introduction	199
1. Dimension économique du paysage : les traits d'union	201
2. Paysage et économie du bien-être : le paysage peut-il renouveler l'économie du bien-être ?	205
3. Paysage et emploi : au-delà du marché du travail	214
4. Paysage et économie publique : une vision holistique	221
Conclusions	225
Bibliographie	225
<b>CHAPITRE 7. RICHESSE ET DIVERSITÉ DES MOTS, DES TEXTES ET DES APPROCHES DU PAYSAGE EN EUROPE – Jean-François Seguin</b>	<b>229</b>
Introduction	229
1. Le paysage dans les langues européennes	230
2. Le paysage dans les textes juridiques et les traités internationaux	233
3. Notions du paysage et méthodes d'identification	236
Conclusions	239
Annexe	239
Bibliographie	241
<b>CHAPITRE 8. PAYSAGE ET DÉMOCRATIE – Yves Luginbühl</b>	<b>243</b>
Introduction	243
1. Enseignements de l'histoire politique de la gouvernance territoriale	245
2. Modalités d'exercice de la démocratie et échelles de gouvernance	248
3. Évolutions de l'exercice démocratique dans le contexte de la mondialisation, relations au paysage	256
4. Formes contemporaines de démocratie participative appliquées au paysage	261
5. Facteurs de réussite ou d'échec de la démocratie participative appliquée au paysage	265
Conclusions	269
Annexe 1 : Rapport du programme « Information, participation du public, concertation et association dans les plans de prévention des risques »	273
Annexe 2 : Expériences de participation autour du paysage	275
Bibliographie	281

## Chapitre 6

# Paysage et économie : une approche de la Convention européenne du paysage

---

*Joaquín Romano, expert auprès du Conseil de l'Europe*

### INTRODUCTION

Le paysage et l'économie constituent des représentations sociales qui ont fait l'objet de nombreuses études. Chacune suit ses propres théories, mais elles sont dans la pratique fort semblables dans la mesure où, s'il est facile d'appréhender la réalité des représentations sociales, il n'est pas évident d'en saisir le concept. En vérité, dans la vie quotidienne les deux sont étroitement liés. Métaphoriquement, cela est comparable à la structure de l'eau, conçue de façon à favoriser les interactions qui forment des liens ou des « ponts d'hydrogène »<sup>1</sup>, dont l'existence est essentielle pour toutes les formes de vie.

- 
1. Selon Gould (2011), « l'eau est partout sur notre planète. Dans l'air, dans notre corps, dans notre alimentation et dans notre souffle. Sans elle, la vie comme nous la connaissons ne serait pas possible. L'eau est vitale pour la survie de tous les êtres vivants, mais comme une molécule, elle a un comportement assez étrange. Les molécules d'eau se collent les unes aux autres, formant la "peau" sur les étangs et les gouttelettes. La forme solide flotte sur la forme liquide. L'eau à température ambiante est un liquide, alors que la plupart des molécules étroitement liées à celui-ci sont des gaz. Pourquoi l'eau a-t-elle donc de nombreuses propriétés étranges et merveilleuses ? Qu'y a-t-il sur ce lieu minuscule et inoffensif de molécule qui le rend si importante pour la vie ? Pour répondre, il faut regarder la structure réelle de la molécule, en explorant un monde beaucoup, beaucoup plus petit que d'habitude avec la microbiologie. Les propriétés de l'eau sont déterminées par les forces qui la maintiennent ensemble ». Le pont ou liaison hydrogène est un cas très particulier des forces dipolaires. Un « pont hydrogène » représente la force d'attraction entre l'hydrogène attaché à un atome électronégatif d'une molécule et un atome électronégatif d'une molécule différente. Habituellement l'atome électronégatif est l'oxygène, le nitrogène ou la fluorine, qui a une charge négative partielle.

Nous examinerons les liens qui existent entre le paysage, tel que conçu par la Convention européenne du paysage, et les principaux objectifs de l'économie : bien-être social, création d'emplois, disponibilité de biens publics et structures publiques, afin de se rapprocher des préoccupations réelles des sociétés européennes et d'avancer dans la connaissance des risques entraînés par la déconnexion entre économie et paysage, ainsi que par les opportunités générées par leur union.

Dans un premier temps, les différentes approches et méthodologies qui peuvent être appliquées dans l'analyse de la dimension économique du paysage seront considérées, car de celles-ci dépend la force des liens qu'il est possible de reconnaître entre économie et paysage. Ces forces déterminent et sont déterminées par la capacité d'articuler la participation publique, qui se révèle être le facteur commun essentiel dans les processus ou dynamiques d'économie et de paysage.

Dans un deuxième temps, sera abordé un thème que l'économie a érigé comme un thème central de son propre développement : le bien-être social. Celui-ci est susceptible de maintenir un lien direct avec le paysage, tel que le démontre amplement la Convention. Les apports du paysage au bien-être social, tant en théorie qu'en pratique, offrent à l'économie la possibilité d'une rénovation fondée sur les aspects subjectifs du bien-être révélés par le paysage.

Dans une troisième partie, il conviendra de s'intéresser à l'un des principaux piliers du bien-être social, reflété à la fois dans les politiques économiques, les préoccupations sociales et les travaux académiques : l'emploi. La perspective du paysage permet de dépasser la vision du travail réduite à sa dimension pécuniaire en abordant l'emploi comme un ensemble plus ample d'activités humaines qui se lie à la propre gestion et dynamique du paysage. Considérer le rôle de l'emploi au-delà du marché du travail conduit à souligner son importance comme forme de participation publique et de construction sociale par excellence.

Enfin, dans une quatrième partie, l'étude des connexions existantes entre économie et paysage sera introduite en cherchant à situer économiquement le paysage dans le débat sur la sphère publique et la sphère privée de l'économie. En délaissant l'objectif de sélection entre l'une ou l'autre de ces sphères, le paysage permet de découvrir sa double dimension publique et privée, ce qui en fait un facteur essentiel pour lier et harmoniser ces deux dimensions.

Chaque partie présente une importance dans l'ensemble de la réflexion sur les forces d'attraction du paysage sur l'économie, cela afin d'établir des ponts et des liens déterminants pour la vie en commun et la démocratie. Il convient aussi de traiter du rôle clé de la concurrence notamment, principalement via les marchés. Parce que les moyens ne peuvent pas être les fins, parce que l'exclusion ne peut pas être la base du bien-être social, parce qu'une autre économie est possible pour un monde meilleur et puisque les Européens ont une responsabilité historique de conduire ce changement, il y a lieu de reconnaître dans le paysage cette opportunité vitale.

## 1. DIMENSION ÉCONOMIQUE DU PAYSAGE : LES TRAITS D'UNION

Le paysage et l'économie deviennent de plus en plus importants et ont des liens étroits dans le processus complexe de construction culturelle qui détermine et est simultanément déterminé par les comportements humains. Comprendre la complexité de ces processus est le point de départ de l'analyse de la dimension économique du paysage<sup>2</sup>.

La connaissance de la relation entre économie et paysage dépend de la façon dont sera interprétée l'approche de la complexité, à savoir la méthodologie adaptée choisie. Deux types de courants seront différenciés : d'une part, ceux qui abordent la complexité avec l'intention de la résoudre à travers la simplification du système culturel, la décomposition, la fragmentation et la dispersion de ses parties, en réalisant une étude spécialisée et indépendante de chacune de ses parties, dite « approche disciplinaire », proche du courant interdisciplinaire, qui regroupe un ensemble de travaux concernant plusieurs disciplines. L'objectif de cette approche est une connaissance objective et profonde de chaque aspect de la réalité. D'autre part, des courants<sup>3</sup> qui cherchent au contraire à appréhender cette complexité à travers la « fusion entre l'unité et la multiplicité »<sup>4</sup>, dite « approche transdisciplinaire », qui accepte et s'appuie sur cette complexité. L'objectif de cette approche est une connaissance significative.

La connaissance significative n'est pas guidée par les faits mais par les scénarios ; elle est à la fois relationnelle et émotionnelle. Elle cherche à appréhender une réalité à la fois unique et multiple. Cela signifie qu'en matière d'économie et de paysage chaque décision est fondée sur une relation, une interconnexion avec une multitude de questions que cette décision implique dans les aspects globaux et locaux, en donnant du sens et de la logique aux processus, via la tradition, les connaissances acquises, l'expérience, les situations réelles ou quotidiennes, la créativité et le dialogue social.

Cette distinction méthodologique est cruciale. D'abord pour affronter la divergence de résultats qui peut apparaître lors de l'analyse économique du paysage, mais surtout pour les possibilités qu'elle offre de favoriser la participation du public<sup>5</sup>, grâce

- 
2. La complexité suppose de comprendre que la réalité est dynamique, modelée dans l'espace et le temps par une infinité d'éléments, d'espèces naturelles, de personnes, d'organisations, de cultures, de technologies..., qui continuellement entrent en relation, cohabitent, créent des liens entre eux et se matérialisent à travers le paysage et l'économie, entre autres.
  3. Ces courants se développent à la fois dans le domaine public des organisations sociales ou collectives et dans le privé avec les entreprises, pour lesquelles est remarquable l'« efficacité à convertir la connaissance intangible en valeur marchande tangible, en créant une organisation basée sur les processus, les équipes et les communautés » Nonaka I. (1995).
  4. Expression d'Edgar Morin (1990), qui, en opposition au mode de pensée traditionnel divisant le champ des connaissances en disciplines classifiées, formule l'idée d'une pensée complexe comme mode de relation. Il s'oppose par conséquent à l'isolement des objets, il les replace dans leur contexte et, lorsque c'est possible, les réinsère dans la globalité à laquelle ils appartiennent.
  5. La participation publique a été définie par Rowe et Frewer (2004:512) comme « une pratique de consultation et d'inclusion des membres du public dans la définition d'un agenda, dans les prises de décisions, et la mise en place de politiques par les organisations ou les institutions responsables du développement de politiques en général ».

au niveau de débat qu'elle suscite. Des processus de connaissance collective sont ainsi établis, limités dans certains cas par la disciplinarité et au contraire ouverts par la transdisciplinarité, dans l'appréhension des problèmes réels.

En appliquant une approche transdisciplinaire, l'analyse de la dimension économique du paysage donnera un résultat très différent de celui obtenu si la dimension *paysagiste* de l'économie était analysée selon les disciplines considérées séparément, car les théories orthodoxes des sciences économiques d'une part, et les théories académiques du paysage d'autre part, différent de façon substantielle dans leurs objets et méthodologies de recherche. La spécialisation a notamment pour effet de rendre difficile le débat sur des sujets allant au-delà des disciplines considérées. Ce réductionnisme représente une sérieuse limitation à la connaissance de la réalité et de ses enjeux, malgré les résultats académiques notables dans chacune de ces disciplines. Certains auteurs ont identifié ce syndrome social à la tour de Babel, où les conflits<sup>6</sup> produisent des effets importants, pour la compréhension des processus de construction du paysage.

Adopter le point de vue alternatif transdisciplinaire facilite ce rapprochement simultané entre le paysage et l'économie, ce qui suppose une reconnaissance de la complexité, sans que cela n'implique la possibilité ni l'intention de la résoudre. Cela introduit l'analyse holistique, laquelle insiste sur l'importance de considérer le tout dans sa globalité, à laquelle économie et paysage contribuent en créant les synergies de leur interdépendance. L'introduction en économie de l'approche paysagère cherche la synthèse qui rend possible l'échange et le respect des idées, des croyances ou des façons d'être différentes, individuelles ou collectives, et s'oppose à toute analyse réductrice de la réalité, qui limite le champ d'étude en se concentrant sur la partie matérielle de celle-ci, ce qui conduit à l'endoctrinement et à la pensée unique<sup>7</sup>.

La Convention européenne du paysage reconnaît l'adoption d'une approche transdisciplinaire, qui se vérifie à travers la définition qu'elle donne du paysage : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette approche est également sous-jacente à la notion de gestion de paysages énoncée par la Convention, qui « comprend les actions visant, dans une

- 
6. Selon Popper (1963:88), « les problèmes peuvent traverser les limites de tout objet d'étude ou discipline... Nous étudions des problèmes, pas des disciplines ». Becher (1991) avertissait à ce propos que se constituent de vraies « tribus académiques disciplinaires », plus soucieuses d'étudier des thèmes que des problèmes.
  7. Le concept de pensée unique, décrit pour la première fois par le philosophe allemand Arthur Schopenhauer en 1819 comme une pensée qui « se suffit à elle-même, sans faire référence à d'autres composants d'un système de pensée », a été questionné par différents auteurs. Edgar Morin, critique reconnu de la pensée unique, dit : « "La pensée unique" fut appelée telle par ses adversaires parce qu'elle se prétend détentrice de la vérité, voire de la réalité. On est alors devant cette illusion du réalisme, qui prétend connaître le réel, voire le contrôler. Bien entendu, il s'agit d'une réalité faite par leur rationalisation à la mesure de leurs concepts réducteurs. Alors qu'en fait la réalité n'est pas rationalisable, elle est énorme, invisible et mystérieuse. C'est pourquoi, la prétention de "la pensée unique" à l'adaptation, forcée qui plus est, aux réalités actuelles est quelque chose de très peu réaliste, devant tous les processus de transformation en cours. Si "la pensée unique" prenait conscience du fait qu'elle est elle-même soumise à ces processus de transformation du monde actuel, elle ne serait plus "unique", mais multidimensionnelle. Elle serait une pensée complexe. » (Vallejo-Gomez 2008:249-262).

perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ».

La Convention met en pratique la reconnaissance transdisciplinaire de la notion de paysage telle que précisée dans la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres, sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage :

« Le concept de paysage tel qu'énoncé par la Convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un "bien" (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient (paysage "culturel", "naturel", etc.) en le considérant comme une partie de l'espace physique. Ce nouveau concept exprime au contraire la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques. »

La Convention telle que conçue et développée offre non seulement le but, mais aussi l'opportunité de créer une communauté d'intérêts qui donne une vision commune à la gestion de cette réalité que nous partageons en tant que citoyens, qui est à la fois économique, sociale et écologique, unique et diverse dans le temps et l'espace, ce qui façonne tous ces désirs, perceptions nécessités qui contribuent à construire collectivement un « monde meilleur ».

Les objectifs qui répondent à ce désir universel se révèlent être des défis de taille, malgré les avancées indiscutables de la société européenne lors du dernier demi-siècle. Les changements dans les modes de vie ont entraîné de nouveaux risques croissants, ainsi que des menaces sociales, écologiques et économiques, atteignant des niveaux jamais rencontrés dans l'Histoire. Nous avons actuellement en Europe une vie confortable, mais jusqu'à quand ?

Tous les États européens ont reconnu ces risques, et leur matérialisation croissante en dommages environnementaux et culturels, parfois irréversibles. Ils reconnaissent également la nécessité d'un changement de politique vers le développement durable, et ont développé à cet égard différentes stratégies nationales et collectives<sup>8</sup>.

Ces politiques et stratégies de développement durable offrent des résultats très importants, surtout dans l'intégration d'interventions publiques. Mais beaucoup d'entre elles sont limitées par les résistances de différents groupes d'intérêt, surtout économiques, parmi lesquels beaucoup exercent un pouvoir au niveau global, mais toujours avec des perspectives de court terme. Cela rend difficile le développement d'un cadre institutionnel permettant de réaliser un diagnostic et un traitement adéquats des problèmes, ce qui a pour effet de remettre chaque fois plus en question le niveau de qualité de vie et la soutenabilité de la croissance à moyen et long terme.

---

8. L'Union européenne envisage, dans sa stratégie de développement durable, les sept défis fondamentaux suivants : le changement climatique et les énergies propres ; les transports et la mobilité durables ; une consommation et une production durables ; la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; la santé publique ; la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale ; et la lutte contre la pauvreté dans le monde.

La globalisation du pouvoir économique et les changements sociaux qui en résultent, contribuent à augmenter la défiance vis-à-vis des partis ainsi que des hommes politiques, bien que les citoyens appuient majoritairement les institutions et les valeurs démocratiques. Le paysage reflète ce conflit entre ce qui est et ce qui devrait être, qui éloigne les représentants de ceux qu'ils représentent, et menace certaines des constructions sociales les plus remarquables du siècle passé, sans que les sciences sociales n'offrent de réponse effective.

La notion transdisciplinaire du paysage qu'offre la Convention représente un pont qui unit les disciplines, en particulier avec celles qui, comme l'économie, jouent un rôle clé dans les processus tant de développement que de dégradation sociale et écologique. Un pont qui, d'une part, facilite la communication et l'établissement de liens capables de redécouvrir des relations, encourage le partage de connaissances, développe les réseaux sociaux, essentiels pour le renforcement de la démocratie. Un pont qui, d'autre part, permet de faire face aux divergences entre les experts du paysage et ceux de l'économie. Ces divergences ont contribué à un développement disciplinaire extraordinaire mais aussi à une dangereuse autonomie scientifique de ces champs de connaissance dans la culture européenne, « propre au monde occidental de ces deux derniers siècles », mais dont les théories, lorsqu'elles ont eu l'occasion d'être mises en pratique, ont souvent aggravé les situations, à cause de ce manque de vision intégrée de la réalité.

La société européenne, qui historiquement a conduit le progrès culturel et académique mondial dans un sens possibiliste, c'est-à-dire en explorant et profitant des meilleures possibilités et ressources disponibles afin d'atteindre des résultats collectifs, s'est peut-être convertie, au début du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, au déterminisme économique, dans lequel les actions de l'homme, sa façon de penser et tout ce qui se produit dans son environnement sont déterminés en permanence par une cause et une conséquence économique, supposée optimale, qui affecteront nécessairement les possibilités sociales dans le futur.

La Convention européenne du paysage, en préambule, souligne la relation existante entre le paysage et l'activité économique, ainsi que le bien-être social. Ce dernier est amplement admis comme idée générale, mais, dans la pratique, les autorités et les agents économiques montrent un manque de connaissance et de préoccupation de son application. Les politiques économiques nationales, ou de l'Union européenne, continuent à se concentrer sur l'objectif de croissance économique. On pourrait même ajouter à n'importe quel prix, lorsque l'on observe, dans la situation actuelle d'instabilité et de crise économique européenne, la perte d'intérêt pour les questions de soutenabilité du développement, qui diffère de la croissance, alors que sans soutenabilité du développement toute sortie de crise peut être mise en doute. Par ailleurs, la Convention appelle à « intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles, sociales et économiques, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage ».

La clé pour rendre effective cette intégration du paysage dans les politiques réside dans le développement de cette approche transdisciplinaire que propose la Convention, en établissant le cadre qui permet de se connecter à la réalité, en facilitant une

analyse participative de ses problèmes et opportunités, et en reconnaissant le droit aux citoyens d'intervenir. Ce droit est fondamental pour le développement d'alternatives et de processus de prise de décision capables de reconnaître et d'affronter l'autre grand conflit associé à ces processus, qui oppose l'intérêt individuel à l'intérêt collectif dans la compréhension de la notion de richesse, telle qu'elle se dégage de la signification économique<sup>9</sup>.

La réflexion économique de la Convention offre à l'économie l'opportunité de surmonter le déterminisme auquel est soumise la théorie économique orthodoxe, liée à l'analyse des motifs individuels, réduits aux principes, causes ou forces qui opèrent sur les marchés, lesquels sont isolés de l'environnement naturel ou physique, ainsi que de complexes et délicats processus de construction sociale. Avec le paysage, la science économique trouve la possibilité de se relier et de s'enrichir de la rencontre avec d'autres sciences, mais surtout d'aller au-delà de la discipline et des débats théoriques pour servir en pratique les objectifs de développement durable et de bien-être social, ainsi qu'à la configuration d'un cadre institutionnel fondé sur des valeurs fortes partagées, incarnant la démocratie.

## 2. PAYSAGE ET ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE : LE PAYSAGE PEUT-IL RENOUVELER L'ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE ?

Le terme de bien-être est communément employé dans divers contextes et, d'une certaine façon, cela lui a permis d'acquérir une infinité de significations qui dépassent le simple fait de se sentir bien. Le bien-être comprend des dimensions physiques et psychiques, tant subjectives qu'objectives, qui incluent des aspects émotionnels, des perceptions à la fois personnelles et collectives. Ce qui explique le succès de sa diffusion est que cette notion donne un sens à la vie, une raison, une orientation fondamentale. Être ou ne pas être est seulement la partie nécessaire de la question mais paraît insuffisante, les êtres humains aspirant à profiter d'une qualité de vie digne<sup>10</sup>.

---

9. Dans la notion émergente d'économie introduite par Aristote (384-322 av. J.-C.), dans la *Politique* (livre I) et dans *Éthique à Nicomaque* (livre V), lorsqu'il s'intéresse aux thèmes liés à la richesse, à l'argent ou au commerce, deux parties sont distinguées dans la chrématistique : « le commerce destiné à satisfaire les nécessités naturelles de la maison et le commerce destiné à obtenir de l'argent ». A propos de cette seconde partie, il offre une évaluation essentielle de la richesse : « La richesse est bonne et désirable. Cependant, la richesse obtenue de l'intérêt et de l'usure ne l'est pas. En effet l'argent est né pour faciliter l'échange et non pour obtenir plus d'argent. De tous les commerces, ce dernier est le plus antinaturel. Comme ce qui advint à Midas, convertir en or tout ce qui se touche empêche la nécessité naturelle d'alimentation des êtres vivants. » Bien que depuis Aristote beaucoup d'encre ait coulé pour expliquer le contenu et les méthodologies de l'économie, jusqu'à l'élever au rang de catégorie scientifique associée à une sphère autonome, cette distinction originelle de l'économie et des affaires est devenue en un sens l'un des axes de gravitation autour duquel les notions économiques se confrontent, comme le souligne Naredo (1987). Le lien est ainsi fait avec la différenciation entre économie « formelle » et « substantielle », empruntée à la typologie de rationalité décrite par Weber (1922:64), qui reconnaît le dualisme entre une économie privée maximisant les bénéfices individuels et une économie collective, publique ou sociale.

10. La dignité, dérivé de l'adjectif latin *digno*, qui signifie « méritant », « estimé », fait référence à la valeur inhérente de l'être humain en tant qu'être rationnel, doté de liberté et de pouvoir de création, car les personnes peuvent modeler et améliorer leurs vies grâce à leurs décisions et à l'exercice de leur liberté.

Dans le champ de l'économie, en général dédié à l'administration des ressources pour satisfaire les besoins humains, le bien-être a une telle importance qu'il caractérise l'un des courants les plus développés en économie : l'économie du bien-être. Celle-ci dépasse l'économie et s'étend aux domaines de l'organisation sociale, politique, ainsi qu'aux processus écologiques. Le paysage fait partie de ces processus en ce qu'il aide à la compréhension de cette transcendance.

L'économie du bien-être a connu une évolution essentiellement disciplinaire, conduite dans le but de démontrer l'objectivité de ses propositions, si bien que la nature subjective du terme a signifié sa partialité, ses limites et échecs. L'histoire du bien-être s'est écrite en grande partie à travers ce pessimisme et ces échecs<sup>11</sup> liés au désintérêt ou à la volonté d'ignorer et aux jugements de valeur. C'est-à-dire à toute une série de facteurs, contextes et aspects subjectifs très présents dans le paysage, et qui dans la pratique se sont montrés sur le plan économique bien plus pertinents que ce que certains économistes des plus renommés ont développé dans leurs modèles et théories.

À l'origine, les pionniers de la discipline économique classique des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont confondu le bien-être avec la richesse, identifiant l'égoïsme humain comme le moteur du bien-être économique de la société et offrant ainsi une vision agrégée du bien-être sans référence au paysage.

Plus tard, le courant marginaliste a apporté une conception différente du bien-être social en l'identifiant avec la répartition efficiente des ressources via le libre marché<sup>12</sup>. Dans ce courant néoclassique, le paysage n'est pas considéré comme une ressource liée à un marché spécifique, ou bien, lorsqu'il est mentionné, il est associé à l'une des défaillances de marché<sup>13</sup>. Toute une littérature s'est d'ailleurs développée à ce sujet, qui traite des conditions de l'intervention publique pour remédier à ces défaillances, et qui porte essentiellement sur l'objectif d'efficacité et, dans une moindre mesure, d'équité.

Ces courants néolibéraux ont été remis en question par le keynésianisme, étant donné les limitations qu'il pose à l'intervention publique durant les périodes de crise. John Maynard Keynes (1936), dans sa célèbre *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, l'a exprimé en ces termes :

« L'élargissement des fonctions de l'État, nécessaire à l'ajustement réciproque de la propension à consommer et de l'incitation à investir, semblerait à un publiciste du XIX<sup>e</sup> siècle ou à un financier américain d'aujourd'hui une horrible infraction aux principes individualistes. Cet élargissement nous apparaît au contraire comme le seul moyen d'éviter une complète destruction des institutions économiques actuelles et comme la condition d'un heureux exercice de l'initiative individuelle (...). Les régimes autoritaires

---

11. Souligné par Baujard (2011), pour qui « selon une thèse déjà ancienne, des auteurs rivalisent de pessimisme à l'égard du sort de l'économie du bien-être ».

12. Pour des auteurs comme Bentham, Menguer, Walras, Jevons ou Marshall, entre autres, l'économie est conçue « comme une sphère pleinement séparée et avec ses propres lois ». Ses postulats introduisent une rupture avec la tradition de valeur-travail, et ils associent dans leurs analyses la valeur des choses aux relations de l'homme avec ces biens, déplaçant le noyau de l'économie vers des répartitions individuelles qui suivent des critères utilitaristes, et obéissent à la loi marginaliste selon laquelle « chaque unité supplémentaire a graduellement moins de valeur ».

13. Selon Price (2012), « pour les économistes, l'essence du paysage comme un "problème économique" est l'absence de marchés conventionnels ».

contemporains paraissent résoudre le problème du chômage aux dépens de la liberté et du rendement individuels. Il est certain que le monde ne supportera plus très longtemps l'état de chômage qui, en dehors de courts intervalles d'emballement, est une conséquence, et à notre avis une conséquence inévitable, de l'individualisme tel qu'il apparaît dans le régime capitaliste moderne. Mais une analyse correcte du problème permet de remédier au mal sans sacrifier la liberté ni le rendement. » Keynes (1936).

Le remède à la maladie du libéralisme proposée par Keynes est connu comme l'État providence (littéralement l'État du bien-être), qui justifie l'intervention publique afin d'étendre à l'ensemble des citoyens la sécurité d'un accès à certains biens et services essentiels et l'institutionnalisation des droits sociaux en garantissant une série de services liés à l'emploi. L'État providence a réussi à réduire les conflits sociaux en convertissant l'État en arbitre et est reconnu comme l'une des principales avancées du xx<sup>e</sup> siècle.

Cependant, l'État providence ouvre un autre débat chez les auteurs : pour certains, il représente une alternative au néolibéralisme, en concédant à l'État un rôle primordial dans l'économie comme garant d'une sécurité sociale face aux risques reconnus des marchés ; pour d'autres, qui cherchent à dépasser l'opposition entre keynésiens et marginalistes dans la définition du rôle du secteur public dans l'économie, il s'agit simplement d'un changement qui permet la pérennité de l'économie du bien-être face aux échecs sociaux et écologiques.

Au vu de la prédominance de l'économie du bien-être dans les politiques publiques, qui ont alterné entre les tendances keynésienne et néolibérale<sup>14</sup>, une réflexion profonde doit être menée afin de promouvoir son renouveau. Celle-ci peut effectivement servir à ce que des décisions fondées sur une projection sociale effective et substantielle soient capables de reconnaître d'autres formes basiques d'intégration de l'activité économique que celle de l'échange ou du marché, telles que la réciprocité, la redistribution ou l'autoproduction ; celles-ci ont toutes été déterminantes dans la formation des paysages, et sans elles l'interprétation du paysage est vidée de son contenu.

Si la contribution du paysage au bien-être social est analysée en suivant les méthodologies orthodoxes, ce qui équivaut à interpréter le paysage comme un bien dont la gestion du marché qui y est associée répond aux objectifs d'efficacité et d'équité, de nombreuses questions apparaissent qui mettent en évidence non tant les imperfections de ce marché, que les limites de cette interprétation dans la gestion des paysages pour les reconnaître comme partie intégrante du bien-être :

- ▶ Comment définir les droits de propriété dans le contexte du paysage ?
- ▶ Quels mécanismes d'exclusion permettent de décider qui peut ou non profiter du paysage ?
- ▶ Sous quelles conditions les préférences du consommateur de paysage peuvent-elles être révélées ?

---

14. Selon le prix Nobel Krugman (2009), « il est important de comprendre que Keynes a fait bien plus que d'énoncer des affirmations audacieuses. "La théorie générale" est une œuvre de grande profondeur d'analyse, analyse qui convainc les meilleurs jeunes économistes de l'époque. Cependant, au cours du siècle, l'histoire de l'économie correspond en grande partie à l'histoire du retrait progressif du keynésianisme et du retour au néoclassicisme ».

- ▶ Qui reconnaît-on comme producteur du paysage ?
- ▶ La consommation du paysage affecte-t-elle sa préservation ?
- ▶ Quel niveau d'information est donné par le marché ?
- ▶ Est-ce que l'on promeut un comportement humain adapté écologiquement, garant de la conservation des processus naturels qui soutiennent la vie de toutes les espèces ?
- ▶ Sommes-nous capables d'apprécier le bien-être social dans nos paysages ?

Et ainsi de suite, une longue liste de questions, qui ne sont pas étrangères à l'économie et à son évolution.

Face au manque de réponses satisfaisantes à ces questions par l'actuelle économie du bien-être, du moins d'un point de vue éthique et écologique, d'autres notions liées au bien-être sont proposées : ainsi la qualité de vie, dans tous ses domaines<sup>15</sup>, ajoute-t-elle à l'analyse des informations subjectives, telles que les perceptions que l'individu a dans sa vie propre, lesquelles sont influencées et influencent les relations et les liens sociaux.

Dans la mesure où les aspirations des êtres humains les conduisent à préserver le paysage, il y a lieu de considérer qu'il leur appartient de comprendre que ceux-ci perçoivent le bien-être et la qualité de la vie d'une manière très différente de celle que l'économie du bien-être propose. Car ce qui vient d'être mentionné se fonde sur la croyance que le bien-être en termes de qualité de vie fait défaut, ce qui advient si les êtres humains se considèrent en tant qu'individus. Cela les conduit à procéder à une recherche individuelle afin de trouver ce qui leur manque. Par ailleurs, selon l'économie du paysage, toutes les caractéristiques de l'identité collective sont appréciées. Les êtres humains sont amenés à avoir conscience de ce qu'ils ont et de la manière dont ils font partie de leur environnement et de leur culture, ce qui les encourage à coopérer afin de la conserver.

La qualité de vie, pour qu'elle puisse réellement améliorer l'interprétation de la notion de bien-être social, doit être comprise comme un concept indissociable de celui d'« objectif de qualité paysagère » contenu dans la Convention, qui « désigne pour un paysage donné, la formulation par les autorités publiques compétentes des aspirations du public en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur environnement ». Parmi les aspirations du public on distingue la préservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel identitaire des communautés, le respect des autres cultures et des formes de penser différentes, inhérent à la diversité et à la richesse des paysages, et le soin holistique de la nature.

---

15. Selon Cummins (1998:3), « la qualité de vie est objective et subjective et chaque dimension procède de l'agrégation des domaines suivants : le bien-être matériel, la santé, la productivité, l'intimité, la communauté et le bien-être émotionnel. Les domaines objectifs comprennent les mesures objectives du bien-être. Les domaines subjectifs comportent la satisfaction pondérée par l'importance de l'individu ». En ce sens, Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) indiquent que les informations pertinentes en vue de valoriser la qualité de vie des individus vont au-delà de leur auto-évaluation et perceptions et incluent des mesures concernant leur « fonctionnement » et leurs libertés.

Dans ce champ d'analyse, le paysage montre sa pertinence économique. Il émerge comme un élément clé du renouvellement des théories économiques au service de cet objectif de bien-être social, étant donné qu'il facilite la compréhension du bien-être à une échelle spatiale et temporelle multiple. Il permet de récupérer la valeur des économies locales vernaculaires en tant que partie essentielle de la culture, face aux tendances qui conduisent à sa dissolution dans ce contexte des « mégamarchés ». Dans les marchés globaux, le rôle des citoyens est réduit à celui de producteur et de consommateur et ceux-ci perdent leur sens de la responsabilité dans les impacts et les externalités négatives dont ils sont la cause en étendant un comportement inefficace et inégal, inhibiteur du bien-être social y compris dans sa dimension la plus économiste : pour qu'un seul gagne, de nombreuses personnes doivent perdre.

La prise en compte du paysage nous aide à produire et consommer des valeurs immatérielles, développant l'économie des personnes, en tant que citoyens garants du bien-être social, face à l'économie dominante des objets, qui nous condamne à l'insatisfaction.

Il est également essentiel que l'économie intègre dans ses méthodologies et ses applications pratiques des évaluations qualitatives, nombreuses dans le domaine du paysage, qui offrent une connaissance significative de la réalité et sont plus adaptées pour mesurer le bien-être social et la qualité de vie, ainsi que pour faciliter les échanges d'expériences et de méthodologies. En les incorporant, on doit assumer sans complexe ces difficultés méthodologiques liées à la subjectivité qu'elles introduisent. Les tentatives d'élimination de cette complexité conduisent généralement à un classement des préférences individuelles, qui résulte de jugements de valeur traduits en utilité, lesquels sont très difficiles à mesurer puisque la satisfaction que produit la consommation d'un bien dépend de multiples facteurs personnels et collectifs pour lesquels la supposée rigueur conduit à une perte de réalisme et de confiance dans les résultats<sup>16</sup>.

Il y a une infinité d'exemples qui montrent jusqu'où peut aller l'objectivité. Ainsi, il est possible de reconnaître objectivement que le village de Ushguli, situé dans le Caucase à 2 200 mètres, est le village habité le plus haut d'Europe, mais comparer le niveau de bien-être et de qualité de vie de ses habitants semble non seulement risqué mais imprudent puisque cela suppose d'appliquer des jugements de valeur identiques à des cultures très diverses. Et même, à l'intérieur d'une seule culture, des aspects de genre, de générations, et bien d'autres caractéristiques peuvent conduire à des valorisations très différentes qu'on ne saurait agréger en vue d'obtenir un résultat unique. Et des politiques qui se basent sur un jugement unique comportent des risques tels que celui d'exclusion.

---

16. Dans une première tentative de mesure de la qualité de vie, l'OCDE considéra comme nécessaire de recourir à des indicateurs de perceptions, qui furent introduits dans ses travaux de 1973, mais ont été retirés ensuite en raison des difficultés méthodologiques qu'ils impliquent. Dans le rapport de 1976 il est mis en évidence qu'aucune forme satisfaisante d'indicateurs subjectifs n'a été trouvée, puis dans le rapport de 1982 on observe la suppression des préoccupations subjectives, ce qui permet un classement cardinal de la qualité de vie par État, mais est cependant loin d'améliorer la crédibilité et d'apaiser les débats, et qui parfois même les enflamme.

Lorsque l'on compare les indices de richesse, qui reflètent les niveaux de profits, avec des indicateurs de qualité de vie dans les régions européennes, on remarque l'hétérogénéité de ces objectifs. Selon les données Eurostat, Inner London est la région la plus riche de l'Union européenne, en termes de revenu par habitant, avec des revenus plus de trois fois supérieurs à la moyenne et qui, de plus, a des indices d'urbanisation très élevés. Cependant cette suprématie ne se traduit pas dans la qualité de vie et les habitants de cette région font de plus en plus de demandes telles que l'appui à la création de nouveaux espaces cultivables ou de potagers urbains<sup>17</sup>, afin de retrouver des activités traditionnelles qui fournissent des aliments de qualité, de restaurer des terrains dégradés par la pression urbaine, de préserver et percevoir l'évocation rurale de ces lieux<sup>18</sup>.

Fondés sur une forme économique d'autoproduction, ces potagers ne produisent pas de bénéfice mercantile et l'économie conventionnelle n'est dès lors pas capable de leur reconnaître une utilité concrète, c'est-à-dire une contribution au bien-être social. Et lorsqu'elle le fait par des méthodes indirectes, cela peut conduire à des résultats absurdes, tels que l'estimation de l'utilité que procure l'autoconsommation d'un légume cultivé dans un sol urbain cher, considérée comme très supérieure à l'utilité qui aurait été obtenue si ce légume avait été cultivé dans un sol agricole de prix faible.

Sans la prise en compte des valeurs du paysage, l'économie rencontre des difficultés à reconnaître une utilité individuelle et collective à des activités réalisées sans but lucratif mais qui offrent pourtant des bénéfices externes reconnus. Cela se voit dans le cas d'Inner London, où le remplacement des sols urbains dégradés par des potagers traditionnels produit une utilité sociale qui commence par leur valeur contemplative. Les personnes qui ont contribué à cette transformation aiment à parler de leurs réalisations avec ceux qui apprécient de les admirer, unissant ainsi les utilités sans que cela conduise à un bénéfice matériel, caractéristique d'un système de réciprocité.

L'importance que le secteur de l'économie sociale<sup>19</sup> a acquise ces dernières années en Europe en commençant à être formellement pris en considération, constitue un exemple de la réelle reconnaissance du système économique de réciprocité, même si son concept et son champ d'action sont encore quelque peu imprécis. En Europe

---

17. Parmi les activités promues, on retiendra la campagne de Londres 2012, Capital Growth, dont l'objectif est la création de 2012 nouveaux potagers urbains à Londres en 2012, sur des terrains publics et privés.

18. Au Royaume-Uni ce sentiment a connu de célèbres défenseurs, comme la célèbre illustratrice Béatrix Potter, qui donna vie à des personnages tels que Pierre lapin, Noisette l'écureuil ou Sophie Canétang. Potter, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, promeut la nécessité de défendre la tradition rurale, dans la zone de Lake District, face à la montée de la spéculation de touristes de la jet set victorienne, qui souhaitait convertir des granges en bungalows, détruisant le paysage et le tissu social de la zone.

19. L'économie sociale en Europe est extrêmement importante, en termes tant humains qu'économiques, puisqu'elle fournit un emploi rémunéré à plus de 14,5 millions de personnes, soit quelque 6,5 % de la population active de l'UE. Ces chiffres mettent en exergue le fait qu'il s'agit d'une réalité qui ne peut et ne doit pas être ignorée par la société et ses institutions. Le rapport du CIRIEC (2007), *L'économie sociale dans l'Union européenne* (révisé en 2011), indique que « la nouvelle économie sociale apparaît donc comme un secteur émergent de plus en plus essentiel pour apporter une réponse adaptée aux nouveaux défis de l'économie et de la société mondiale, lesquels seront à la base de l'intérêt croissant pour le rôle que peut jouer la nouvelle économie sociale dans la société du bien-être ».

le pourcentage de la population adulte travaillant comme volontaire dans ce secteur n'a cessé de croître, et l'analyse comparative des pays de l'Union européenne permet d'observer la corrélation qui existe entre ce pourcentage, le niveau de développement de l'État, sa capacité de résistance à la crise économique et sa préoccupation pour le paysage dans ses multiples manifestations.

Les Pays-Bas en sont un bon exemple, où le pourcentage de volontaires est le plus élevé (57 %). Cet État, fondé sur le modèle de consensus économique et social du « polder », allie une richesse par habitant parmi les plus élevées d'Europe, avec une grande homogénéité sociale et un chômage très faible depuis les années 1980. Les origines de ce modèle polder sont très liées au territoire singulier néerlandais, qui depuis le Moyen âge montre une gestion très efficace des niveaux de l'eau, ce qui a permis le développement d'une économie de consensus entre les organismes de gestion de l'eau, les agriculteurs et les groupes écologistes, entre autres, aux intérêts très différents. Cette compréhension mutuelle, affirmée dans le volontariat, a caractérisé le paysage néerlandais et est devenue indispensable afin d'éviter que les Pays-Bas ne soient à nouveau inondés. La considération de cet État pour le paysage a impulsé aujourd'hui l'intégration de politiques du territoire et renforcé les coalitions entre agents sociaux, rendant possible le succès de ces politiques<sup>20</sup>.

De nombreuses expériences en Europe montrent la capacité du paysage à intégrer à l'économie du bien-être la contribution des activités non lucratives, dont celles qui satisfont les nécessités vitales mais aussi celles qui définissent les liens culturels qui donnent une identité aux communautés. Celles-ci sont le résultat de la coopération et non de la compétition, et montrent la capacité humaine à entretenir des relations économiques basées sur des valeurs autres que l'égoïsme.

C'est en considérant le paysage que l'on comprend que le bien-être des populations ne résulte pas seulement de leur production économique. Le bien-être résulte aussi de la création par la population d'un patrimoine immatériel et d'un sentiment d'appartenance à un lieu et à une communauté active, localement située dans un espace physique, une partie du territoire. Celui-ci est également créateur d'une culture s'ouvrant à d'autres valeurs, qui se perçoivent à travers le paysage.

La sensibilisation « de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation » que favorise la Convention constitue le germe de cette culture du bien-être basée sur des valeurs collectives telles que la solidarité, la responsabilité sociale, l'altruisme, la justice sociale, le respect des différences et la diversité sociale, économique et écologique – la biodiversité –, en opposant la coopération sociale, écologique et économique à la compétition.

---

20. Selon Roetemeijer (2005:64), « en premier lieu, il y a des coalitions entre des niveaux de gouvernements variés, par exemple entre les provinces et les municipalités dans des politiques spécifiques à certaines zones. Dans la plupart des cas, le gouvernement national entretient des relations plus directes avec les provinces, et rarement directes avec les municipalités, bien que ce soit différent dans le cas de grandes villes. Les provinces à leur tour forment une toile d'araignée, en relation avec tous les niveaux de gouvernement. Par conséquent la municipalité est plus connectée à la province. De même, les coalitions existent entre le gouvernement et les ONG, ainsi qu'entre le gouvernement, les citoyens et les acteurs du marché ».

Ces valeurs représentent de plus les fondements de la cohésion sociale, définie comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à réduire les disparités et éviter la marginalisation<sup>21</sup>. Celle-ci est reconnue par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, dont l'expérience en matière de définition de politiques et d'indicateurs de cohésion sociale est une référence internationale, comme une de leurs priorités. En dépit de ces avancées en termes de cohésion sociale, de nombreux objectifs en la matière demeurent des défis en attente de réalisation.

Les cinq principaux défis que la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale au <sup>xxi</sup>e siècle a identifiés sont : la mondialisation, les changements démographiques, le développement de la migration et de la diversité culturelle, les changements politiques et les changements économiques et sociaux, ainsi que la reconnaissance de la cohésion sociale et la lutte pour la préserver. Ces défis sont plus pertinents que jamais dans l'Europe d'aujourd'hui et révèlent que les problèmes de cohésion sociale persistent et même s'aggravent avec la crise économique actuelle (Conseil de l'Europe, 2007).

La Nouvelle stratégie et le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2010, justifient une stratégie pour la cohésion sociale au <sup>xxi</sup>e siècle : « La cohésion sociale est un processus dynamique et une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable. Des sociétés divisées et inégalitaires sont non seulement injustes, mais elles ne peuvent pas garantir la stabilité à long terme. » (Conseil de l'Europe, 2010). Cet argument est renforcé dans le paysage, et devrait être reflété correctement dans les activités économiques.

Cela a des répercussions négatives importantes dans le monde rural, qui continue ce processus de déstructuration initié par la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, mais aussi en milieu urbain, où sont plus observables les formes de réorganisation par classes sociales et groupes ethniques, qui contribuent à accentuer les différences sociales et créent d'importants problèmes de coexistence.

Certaines activités comme le tourisme, et en particulier le tourisme rural, se sont impliquées de façon remarquable dans la protection des paysages, en favorisant autant le bien-être des visiteurs qui profitent de ces « scènes » traditionnelles que le développement de nouvelles activités économiques, en soutenant le maintien de certaines activités menacées de disparaître, généralement artisanales, et de produits du terroir, créant ainsi de l'emploi tout en maintenant la population.

---

21. La Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe définit les principes suivants : accès équitable aux droits et ressources, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables et dignité/reconnaissance de la personne telle qu'exprimée par les droits de l'homme ; partage des responsabilités ; méthode d'activation (participation et réconciliation) ; et gestion de l'équilibre entre les intérêts, les générations et les domaines d'action. Pour la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale, « le développement économique et le développement social sont profondément liés et un développement durable dépend de la gestion efficace des deux, surtout ce qui concerne l'équilibre entre les différents groupes de population, les différentes générations et les différents secteurs politiques ». (Conseil de l'Europe, 2007).

Cependant ces stratégies économiques basées sur le marché du tourisme incorporent une dimension très réduite du paysage. Il est évident que cette culture rurale a besoin du public et des aides publiques pour se maintenir en vie. Mais sa pérennité ne peut dépendre de ceux qui cherchent l'enchantement éphémère de ces vues de cartes postales parfois confondues avec son paysage. Quelque chose d'aussi important que l'avenir ne peut dépendre d'un tourisme qui crée un marché incertain car cela étendrait cette incertitude à toute cette culture rurale profonde qui représente l'expression du populaire, du patrimoine ancestral légué au travers des siècles, et le cœur d'un paysage vivant, tant dans les activités quotidiennes que dans la mémoire, les regards, les pensées, l'esprit et les sentiments qui, contenus dans l'âme de chaque paysan, ont fait croître cette identité collective faisant de chaque territoire un point de référence essentiel.

L'approche transdisciplinaire de la Convention permet d'orienter des activités économiques en expansion, comme le tourisme, vers une prise en compte des dimensions ethnographique, anthropologique et écologique du paysage dans l'interprétation qui en est donnée aux visiteurs. Cela permet d'élargir et de transformer en substance le simple fait de présenter le patrimoine « tel quel ». L'interprétation peut être définie comme « l'art de donner du sens à un lieu ou territoire » pour sa reconnaissance, son usage et sa jouissance, qui permet sa conservation comme héritage pour les générations futures (Santamarina Campos, 2008). Avec cette approche, le tourisme s'oriente vers l'écotourisme<sup>22</sup> dans sa dimension la plus authentique.

- 
22. L'écotourisme est une des modalités du tourisme qui s'est illustrée pour son rattachement au paysage. La Société internationale de l'écotourisme définit l'écotourisme comme « un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés (...) l'écotourisme a trait à ce qui concerne la préservation, les communautés et les déplacements durables. Ce qui implique que les personnes qui mettent en place et participent aux activités d'écotourisme devraient suivre les principes d'écotourisme suivants : minimiser les impacts négatifs sur la nature et la culture que pourrait endommager une activité touristique ; accroître la sensibilisation et le respect environnemental et culturel ; offrir des expériences positives pour le visiteur et l'hôte ; fournir des avantages financiers directs pour la conservation ; apporter des bénéfices financiers et l'autonomisation des populations locales ; sensibiliser aux politiques, environnement, climat social des pays d'accueil ». Mais les programmes d'écotourisme les plus développés, comme ceux offerts aux Européens pour voyager vers d'autres continents, devraient susciter l'interrogation fondamentale suivante : l'impact environnemental d'une activité avec des coûts de transport aussi élevés peut-il réellement être minime ? La gestion du paysage permet de donner la réponse élémentaire et de lier l'écotourisme au tourisme de proximité, caractérisé par la facilité d'accès, avec de faibles – voire sans – moyens mécaniques, dans ces lieux proches qui généralement ne possèdent pas de particularités spectaculaires ou monumentales. Mais les caractéristiques qu'ils possèdent sont essentielles pour reconnaître les capacités naturelles et les aptitudes culturelles et économiques qui doivent guider notre comportement, puisque pour pouvoir préserver ces lieux, il faut d'abord qu'ils soient appréciés par ceux qui habitent dans leurs environs. Le paysage, dans cette dimension, enrichit le visiteur, et le visiteur enrichit le paysage. Le bien-être associé à cet enrichissement mutuel est illimité et n'est pas mesuré par l'échange pécuniaire mais par l'échange culturel. Cet échange exige du temps et la répétition nécessaire afin de former des liens avec ces lieux et leur culture, ce qui suppose d'incorporer dans les stratégies économiques non seulement une vision de l'espace, où le bien-être est à la fois local et global, individuel et collectif, mais aussi du temps où le bien-être est valorisé simultanément à court, moyen et long terme, ainsi qu'au présent, au passé et au futur. International Ecotourism Society – TIES (2015), *What is ecotourism?* [www.ecotourism.org](http://www.ecotourism.org).

Ce potentiel enrichissant du paysage n'est pas réservé au tourisme, mais peut s'étendre à, et s'entendre comme, un ensemble d'activités économiques. De fait, nombre d'entre elles sont très liées au processus de construction sociale du paysage, dans ses aspects physique ou matériel comme dans ses aspects immatériels. Ces activités quotidiennes prennent sens dans la volonté collective de relation qu'elles construisent. Elles préservent leurs valeurs, qui vont de l'échange à l'autoproduction, à la redistribution et à la réciprocité.

Sans ces valeurs collectives, nous ne pourrions maintenir les paysages que de manière formelle, dans la mesure où nous leur enlèverions leurs significations originales et en introduirions de nouvelles que les populations ne reconnaîtraient plus. Les traditions seraient remplacées par des « spectacles culturels » qui pourraient être vus dans n'importe quel endroit du monde. Nous ne percevrions plus alors le paysage que comme un produit du marché, dénaturalisé et destiné à prendre fin comme tout autre élément marchand.

Avec le paysage, le désir de bien-être est considéré comme une nécessité qui doit transcender le niveau individuel et lucratif, sans devenir le résultat d'un ordre imposé, que ce soit par les marchés ou par les autorités. Il naît de la compréhension de ce que les perceptions personnelles et collectives qui définissent les paysages incarnent toutes des valeurs rendant possibles la communication, la cohésion sociale et les relations interpersonnelles, ainsi que celles qui existent avec l'environnement naturel, essentielles au développement durable.

### 3. PAYSAGE ET EMPLOI : AU-DELÀ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Nous avons montré que la qualité du paysage, dans chacune de ses interprétations, entretient une relation étroite avec le bien-être social. Il est également reconnu généralement que sans emploi pour les individus, le bien-être est impossible et on sait que celui-ci est fonction de la qualité de l'emploi généré dans une société. Ces deux facteurs déterminants du bien-être, emploi et paysage, sont ainsi indissociables. L'emploi crée les paysages et à leur tour les paysages créent des emplois.

La difficulté à appréhender ces liens est due à l'excès de spécialisation et d'atomisation disciplinaire abordée précédemment, qui, loin de nous aider à conserver le paysage et à créer de l'emploi, constitue un obstacle pour l'accomplissement de ces deux objectifs. Ce qui était pourtant l'une des capacités culturellement les plus enracinées en Europe, comme on peut le voir dans l'histoire de ses territoires.

Si on s'intéresse au paysage rural de la région française Poitou-Charentes, et plus concrètement au territoire où se situe la ville de Cognac, qui a donné son nom à la célèbre eau-de-vie, on peut observer la prédominance des champs de vigne<sup>23</sup>. Cette culture fait partie du paysage le plus ancestral de ce territoire, mais au XIX<sup>e</sup> siècle, le

---

23. La dénomination commerciale « cognac » est réservée uniquement à cette zone par un décret datant de 1909. La marque Cognac concerne près de 15 000 vignobles sur une zone de 900 km<sup>2</sup>, qui produisent par an plus de 190 millions de bouteilles de liqueur, dont plus de 90 % sont exportés.

phylloxéra anéantit ce vignoble ainsi que la moitié des vignes d'Europe. La perception du paysage par les habitants de cette région, liée à leur travail et à leurs nécessités d'alimentation, a déterminé la décision de remplacer une grande partie des ceps par des cultures céréalières, et ce changement a impliqué des changements drastiques en termes d'emploi et de mode de vie, tout comme la couleur des champs en été, qui est passée du vert au jaune.

Les citoyens ont accepté ce changement de paysage par la force des choses, mais de fait, dans leur mémoire, ce paysage original a perduré, ce qui a rendu possible des années plus tard la réintroduction progressive des vignobles aux alentours de Cognac, où la production de la liqueur n'a cessé d'augmenter. La région Poitou-Charentes présente un niveau de chômage inférieur à la moyenne française, ce qui n'est pas dû seulement à ce secteur mais aussi à d'autres qui sont étroitement liés à lui, comme le tourisme. La qualité de l'emploi est également déterminée par ces activités qui dominent le paysage de la région. Il est possible d'y observer une forte saisonnalité de l'emploi dans le tourisme ainsi que lors des périodes de récolte qui requièrent plus de main-d'œuvre, ce qui a transformé la région, offrant désormais des emplois à des personnes venues de différents lieux et dont la population n'a cessé de croître.

Ce cas est un exemple parmi de nombreux autres en Europe, qui montre qu'il existe une relation symbiotique entre paysage, économie et emploi. Ainsi, l'Union européenne encourage la valorisation des territoires en fonction de la diversité des paysages en valorisant les variétés gastronomiques existant sur ces territoires. Une telle démarche contribue à promouvoir et à protéger la richesse des produits agricoles et alimentaires, tout en respectant pleinement le droit des citoyens à effectuer des choix en étant bien informés, cela afin de profiter de produits de qualité. À cette fin, des systèmes d'évaluation et de protection ont été développés pour certains produits ayant une valeur ajoutée sur un plan socio-économique, dans la mesure où ils sont produits dans une région particulière et en suivant une méthode spécifique<sup>24</sup>.

La Convention européenne du paysage contient une référence explicite et implicite à cette relation entre le paysage et l'emploi. Son préambule l'affirme : « Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ? ». Aussi, la reconnaissance du fait que « le paysage contribue à la formation des cultures locales », dont les activités économiques et l'emploi lié à ces dernières sont indissociables, confirme que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage sont en même temps celles de l'emploi.

---

24. En 1992, l'Union européenne a créé les systèmes suivants : l'appellation d'origine (AOP), l'indication géographique protégée (IGP), la spécialité traditionnelle garantie (STG) et l'agriculture biologique. Pour les systèmes AOP et IGP, il est possible de consulter le Règlement (CE) n° 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires.

Cette relation figure dans les projets soumis au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le projet lauréat en 2013, « Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée de la rivière Szprotawa », présenté par l'Association de la Basse-Silésie des parcs paysagers de Pologne, la reconnaît : « L'approche intégrée dépasse la seule dimension de la biodiversité et associe nature, culture et populations. Cette réalisation peut en ce sens inspirer d'autres projets. Elle montre un bon niveau de participation des acteurs concernés au processus décisionnel comme à la gestion du territoire. Les agriculteurs et les apiculteurs sont parties prenantes ; ce projet a permis aussi de rapprocher des intérêts économiques qui paraissaient concurrents » (Conseil de l'Europe, 2014).

Cette relation positive, que reconnaît la Convention, fait face aux récents processus de dégradation du paysage en Europe ainsi qu'aux transformations du marché du travail en lien avec les processus de production, les cadres institutionnels de négociation du travail, le redimensionnement et la délocalisation des entreprises, et autres facteurs, qui influencent le niveau et la stabilité de l'emploi.

L'augmentation de la taille des entreprises dans une économie toujours plus globalisée a généralement été liée à la nécessité d'augmenter la productivité, considérée par la doctrine économique libérale comme le moteur du progrès des économies modernes. Mais ce progrès fondé sur l'amélioration des capacités à produire plus avec moins de personnes favorise des cercles vicieux, car du point de vue de l'emploi il n'offre qu'une alternative : condamner de nombreux individus au chômage ou bien encourager un processus insoutenable de croissance basée sur l'offre et la demande chaque fois plus importante de production de biens et services, en habituant les individus et les sociétés à une abondance des richesses matérielles qui requiert l'augmentation continue de la consommation des matières premières et des ressources naturelles.

Adopter un point de vue paysager de l'économie est essentiel pour reconnaître ces cercles vicieux<sup>25</sup> et trouver une solution rationnelle au problème économique, social et écologique paradoxal de l'emploi. Celui-ci peut être formulé, entre autres, par la question suivante : est-il possible que le travail digne d'une personne, souvent hérité d'un savoir-faire traditionnel, représente un problème pour la société ?

Un apport essentiel du paysage au travail est qu'il reconnaît les différentes interprétations du travail. Dans le paysage, le travail s'apprécie à la fois selon sa condition générique d'action qu'effectue une personne afin d'accomplir une série de tâches ou d'activités, physiques et intellectuelles, et selon sa condition plus spécifique, que nous appellerons travail formel ou déclaré, qui comprend les activités légales rémunérées déclarées aux autorités publiques.

---

25. La productivité du travail signifie que, si nos économies cessent de croître, nous courrons le risque de laisser les gens sans travail, y compris sans augmentation de population. L'augmentation du chômage génère l'augmentation des dépenses sociales. Une plus grande dépense publique entraîne des niveaux insoutenables de la dette souveraine. Des dettes supérieures ne peuvent être révisées qu'à travers l'augmentation des prélèvements fiscaux sur les revenus futurs, ce qui suppose d'entrer dans une spirale créant des formes de non-incitation à l'emploi, qui, accompagnées de la chute prévisible de l'emploi public en vue de corriger les déséquilibres fiscaux, dessinent un panorama du marché du travail désolant.

L'acceptation ample du travail, liée à la personne en tant que citoyen d'un territoire, permet d'appréhender toutes les manifestations des activités humaines et leur complexité. Outre les fonctions économiques, le travail, en représentant l'une des principales manifestations de la participation sociale, remplit des fonctions psychosociales positives comme structurer la vie des personnes et communautés, créer des opportunités pour développer les aptitudes et acquérir des connaissances, transmettre des valeurs, normes, croyances et attentes enracinées dans la culture, contribuer à l'identité personnelle et de travail, donner un statut et du prestige ainsi qu'un pouvoir de relations et la capacité d'insertion sociale. Mais il remplit également des fonctions négatives telles que l'insatisfaction, la frustration, le stress et une série de maladies physiques et mentales largement étudiées, qui s'intensifient et se transmettent lorsque la reconnaissance du travail se limite à sa rétribution pécuniaire et à sa fonction productive.

Le temps de travail ne doit pas seulement être valorisé comme un temps rémunéré, il est essentiel d'acquérir le sentiment de participation à un ouvrage collectif, ainsi que la volonté de construction d'un modèle de société avec des valeurs sociales solides créées collectivement et d'examiner les opportunités de disposer de temps libre dédié à la réalisation de projets particuliers et sociaux développés hors du marché, sans but lucratif.

John Maynard Keynes, dans un essai intitulé *Perspectives économiques pour nos petits-enfants* publié en 1930, prévoyait un futur où nous pourrions travailler moins et passer plus de temps en famille, avec nos amis ou dans notre communauté. C'est certainement une stratégie qui mérite d'être pensée. Le paysage nous indique que la croissance infinie est difficile à atteindre, et bien souvent n'est même pas souhaitable étant donné les déséquilibres écologiques et sociaux induits par un modèle où croître nécessite d'extraire des ressources non renouvelables. Il apparaît donc à présent essentiel de réfléchir à cette question que posait Keynes il y a plus de quatre-vingts ans.

La notion de paysage conduit à adopter une approche holistique prenant en considération ses dimensions économique, sociale, culturelle et écologique. Alors que l'économie de marché réduit le travail à sa condition lucrative, le paysage nous permet de reconnaître d'autres valeurs et d'autres formes de travail, liées aux modes de l'activité économique mentionnés ci-dessus : réciprocité, redistribution et autoproduction.

Le développement du secteur de l'économie sociale offre un modèle intéressant pour l'orientation de l'emploi dans le secteur privé. Les solutions coopératives pour l'emploi, la réinsertion du travail pour les personnes ayant un handicap, et de nombreuses autres formes d'organisation résultant de l'incorporation dans l'emploi d'autres valeurs que celles d'ordre strictement économique, apparaissent comme plus innovatrices pour le renforcement structures de travail. Ce changement requiert une forte volonté politique et la conviction que si le paysage est une manifestation de la démocratie dans laquelle tout le monde participe au travers de ses activités quotidiennes, l'emploi doit être reconnu comme un droit inhérent au fait d'être un membre actif de la société.

Une autre dimension de l'emploi que le paysage aide à percevoir est la différence entre le travail déclaré et le travail non déclaré<sup>26</sup>, qui entretient une étroite relation avec les phénomènes d'immigration et d'exploitation de la main-d'œuvre (Commission européenne, 2007). Les secteurs d'activité, la taille des entreprises et l'extension géographique de leurs activités sont des aspects liés au paysage qui affectent le niveau de légalisation du travail, mais en plus d'identifier ces situations d'illégalité en vue d'imposer le respect de leurs obligations fiscales et dues au système de sécurité sociale, l'objectif principal doit être de garantir la protection des conditions de travail à tout travailleur, comme le propose l'Organisation internationale du travail<sup>27</sup>.

Par ailleurs, le fait de considérer les aspects relationnels et émotionnels de l'être humain selon un point de vue de connaissance significative, permet de reconnaître que, pour consommer, l'homme doit réaliser un travail, et pour produire il doit consommer. Les fonctions classiques de l'offre et de la demande, sur lesquelles se fondent les décisions des marchés économiques, se révèlent être des constructions académiques répondant à des critères techniques, auxquelles sont associés d'importants jugements de valeur.

La transformation d'un paysage liée au « progrès » apporte autant de difficultés qu'elle n'en résout, avec une incidence marquée pour l'emploi. Lorsqu'un paysage dégénère ou est abandonné, une population cesse de travailler pour partager une communauté de destin.

Le paysage conduit à concevoir l'environnement du travail comme le résultat d'une perception partagée des membres d'une organisation, produite par l'interaction d'une réalité objective – liée aux tâches, aux responsabilités, à la hiérarchie, aux normes de travail... – avec une réalité subjective, liée aux façons de penser, aux émotions, aux savoirs antérieurs, aux compétences, aux attentes. Le style de leadership apparaît déterminant pour l'ambiance du travail, on constate de meilleures conditions de travail dans les organisations qui adoptent un modèle de leadership participatif.

- 
26. La Commission européenne (2007) dans sa Communication sur le travail non déclaré le définit comme « toute activité rémunérée de nature légale, mais non déclarée aux pouvoirs publics, (...) tenant compte des différences entre les systèmes réglementaires des États membres ». Selon l'Organisation internationale du travail, le travail non déclaré est une partie de l'économie informelle, définie comme « toute activité économique réalisée par le travailleur et une unité économique qui – selon la loi ou en pratique – n'est pas couverte, ou insuffisamment couverte par un accord formel ». Cette définition inclut le concept de travail non déclaré telle que défini par la Commission européenne, et inclut de plus le travailleur qui parfois se retrouve hors du champ d'application de la législation du travail (par exemple, le travailleur domestique ou agricole). Voir Commission des Communautés européennes (2007) COM(2007) 628 ; OIT (2010).
27. L'Organisation internationale du travail a souligné que « les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs non déclarés, ou les travailleurs en situation de non-déclaration sont souvent défavorisés. Habituellement, ils gagnent moins que les travailleurs formels et effectuent souvent des heures supplémentaires. Ils peuvent être privés des prestations de sécurité sociale et souffrir de conditions de vie instables. Les employeurs formels souffrent de la concurrence déloyale causée par les employeurs qui ont recours à des travailleurs informels et versent des salaires inférieurs aux salaires déterminés par la loi ou le marché ». *Op. cit.* OIT 2010, p.1.

De plus, les consommateurs doivent prendre conscience de leur rôle fondamental dans l'extension du travail non déclaré. En effet, leurs décisions d'achat ont une responsabilité dans la détermination de pratiques de comportements sociaux et écologiques. Lorsque le paysage n'est pas pris en compte par les consommateurs, leur fidélisation aux biens et services produits dans de meilleures conditions de travail est réduite, ce qui limite la pression qu'ils pourraient exercer pour améliorer ces conditions de travail.

Si l'on considère la relation entre paysage et emploi dans le cas d'un secteur aussi élémentaire que celui du textile – secteur dans lequel l'Europe est devenue nettement importatrice, principalement auprès des deux géants asiatiques, la Chine et l'Inde –, il est possible de s'apercevoir que l'on a perdu quelque chose de plus que le sentiment d'identité locale qui se transmettait par les costumes pittoresques de chaque région. On constate en Belgique, pays où traditionnellement l'industrie textile a compté parmi les plus importantes d'Europe, une diminution du degré d'utilisation des capacités de production. Les groupes de produits du textile y souffrent d'une perte de chiffre d'affaires, avec des conséquences évidentes en termes d'emploi<sup>28</sup>.

La culture du costume de chaque territoire doit être conservée, dans sa production et dans sa consommation, comme une partie du paysage humain dont l'identité personnelle et collective correspond à l'adaptation culturelle aux conditions naturelles et climatiques. Elle doit être représentative d'un savoir-faire local et transmettre une volonté d'appartenance à une communauté face à un désir destructeur des individus de vouloir s'identifier à une classe sociale exclusive et excluante.

De plus, le paysage montre la portée intersectorielle, ainsi que sociale et écologique, de ces effets sur l'emploi. Ces valeurs introduites par le paysage dans le secteur textile sont communes à d'autres secteurs qui satisfont des besoins essentiels et doivent faire partie de la stratégie de négociation collective pour l'emploi entre l'ensemble des acteurs sociaux, les entreprises, les syndicats, les pouvoirs publics et la société civile.

La conscience de ce processus de transformation du paysage, qui est passé d'un développement sans croissance à une croissance sans développement en se basant sur l'exploitation de ressources non renouvelables, devrait conduire également à orienter l'emploi vers la recherche d'une meilleure qualité du travail et le développement de politiques inclusives, permettant à tous les citoyens de participer à la préservation des patrimoines matériels et immatériels qui forment le paysage et sont garants de la qualité de vie.

Cette orientation devrait se traduire par une demande faite aux travailleurs du secteur public d'être au service de la collectivité qui perçoit le paysage et de répondre à sa vocation sociale en ayant recours à des méthodes de sélection et d'organisation coopératives, qui sont à l'inverse des pratiques compétitives.

---

28. Le chiffre d'affaires dans l'industrie textile belge a reculé de 6,3 % au premier trimestre de 2012 et de 9,8 % au deuxième trimestre. De même les troisième et quatrième trimestres, avec respectivement – 4,2 % et – 3,2 %, n'ont apporté aucun revirement. L'activité fortement maussade en 2012 n'est pas restée sans conséquences pour l'emploi. Entre mi-2011 et mi-2012, environ 1 500 postes de travail ont été supprimés (– 6,4 %) dans l'industrie textile belge. Celle-ci occupe aujourd'hui encore environ 22 000 personnes.

En matière d'emploi, l'intégration des jeunes sur le marché du travail européen doit être reconnue comme une priorité, ceux-ci représentant la nouvelle sagesse qui va alimenter la vitalité du paysage. Comme la Commission européenne l'a indiqué :

« Le chômage des jeunes a de profondes répercussions pour les individus, mais aussi pour la société et l'économie. À moins d'une inversion rapide de la tendance actuelle, le taux de chômage actuel des jeunes risque de compromettre les perspectives d'emploi qui s'offriront à eux à plus long terme, avec de sérieuses conséquences sur la croissance et la cohésion sociale à l'avenir. Dans le cadre plus large de la stratégie de l'Europe en faveur de la croissance et de l'emploi, il est donc absolument prioritaire que l'Union européenne aide les jeunes à entrer et à rester sur le marché du travail, ainsi qu'à acquérir et à développer les compétences qui leur ouvriront la voie aux emplois de demain » (Commission européenne, 2013:2).

Les difficultés que rencontrent les jeunes à entrer sur le marché du travail, quand elles ne sont pas résolues de façon satisfaisante, ont des conséquences d'une extrême gravité pour le paysage, comme on a pu le voir surtout dans le milieu rural ces dernières décennies. L'industrialisation du monde rural, qui a produit une augmentation impressionnante de la productivité de la main-d'œuvre, est à l'origine d'un incessant exode rural des jeunes. Particulièrement des femmes, qui ont traditionnellement été les plus actives dans ce milieu, en travaillant à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de la maison, malgré le manque de reconnaissance et d'opportunités, ce qui a favorisé leur sortie silencieuse de ce paysage rural.

Mais une jeunesse sans futur condamne ces territoires à un futur sans jeunesse. Les jeunes ne sont pas contre le monde rural, mais le monde rural agit contre eux, et contre lui-même, car quand la dynamique culturelle du monde rural arrête le renouveau des générations, c'est le monde rural qui est perdant. Les territoires ne changent peut-être pas physiquement mais les paysages, les perceptions individuelles et collectives qu'ils transmettent, se modifient profondément et sûrement de façon irréversible<sup>29</sup>.

La connaissance des parallèles et synergies entre l'approche paysagère développée par la Convention européenne du paysage et l'emploi permet de dépasser ces limites grâce à une culture du travail fondée sur les traditions de chaque territoire, qui se réinvente afin de développer les défenses nécessaires pour affronter les menaces et les pressions exercées par l'économie globale<sup>30</sup>.

La Convention anticipe ces éventualités en considérant l'importance de la formation au paysage. Conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la

---

29. Ce problème affecte directement plus de la moitié de la population de l'Union européenne qui vit en zone rurale et représente près de 90 % du territoire de l'Union européenne.

30. Dans le cas de l'emploi rural, l'introduction des instruments proposés par la Convention européenne du paysage à la politique agricole commune (PAC), dont la politique de développement rural est un composant toujours plus important, permettra le développement des forces de ces territoires, en reconnaissant qu'elles sont essentiellement naturelles et socioculturelles. Celles-ci doivent inciter et orienter les offres de travail, mais la demande de travail doit être préparée afin de la satisfaire selon une conception culturelle du travail différente, basée sur les méthodes traditionnelles.

Convention européenne du paysage, nous nous permettons de nous exprimer ainsi que cela est ci-après mentionné, sous forme conditionnelle : *si* le paysage constitue une ressource pédagogique en ce qu'il confronte les élèves aux signes visibles de leur cadre de vie qui renvoient aux enjeux de l'aménagement du territoire et *si* la lecture du paysage permet également de comprendre les logiques, actuelles et historiques, de la production du paysage comme expression de l'identité des collectivités, *alors* les programmes d'enseignement aux divers niveaux devraient prévoir une éducation aux thèmes du paysage par l'apprentissage de la lecture du paysage et par une initiation aux relations entre cadre de vie et paysage, aux relations entre écologie et paysage ou encore aux questions sociales et économiques.

En définitive, la Convention européenne du paysage donne des clés afin d'affronter les menaces sur l'emploi et le travail d'un système économique basé sur la croissance et le profit, générateur d'inégalités sociales et d'une dégradation de l'environnement. La Convention offre une forte impulsion à la participation, à la sensibilisation, à la formation et à l'éducation au paysage, dont dépend notre capacité à reconnaître toutes ces formes de travail qui nous entourent. Elle offre aussi les moyens de répondre à la question de son renouveau et de sa conservation, dans la mesure où le paysage de l'Europe est le résultat d'un métabolisme social et écologique en continuel changement qui requiert une vision de l'emploi large et plus inclusive.

#### **4. PAYSAGE ET ÉCONOMIE PUBLIQUE : UNE VISION HOLISTIQUE**

Il est largement reconnu que l'analyse économique du paysage s'inspire amplement de l'économie publique, inscrit le plus souvent les transformations paysagères dans la sphère des phénomènes « non marchands » et soumet leur régulation à l'autorité publique (Oueslati, 2011). Mais dans la mesure où l'économie publique s'appuie sur des doctrines aux interprétations diverses et parfois opposées quant au rôle que doit jouer le secteur public dans l'économie, ces controverses se transmettent également à la question du paysage.

Nous avons souligné les controverses liées au bien-être social ou à l'emploi. La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage représente dès lors l'occasion de débattre et de mettre en place un cadre institutionnel permettant de faire converger des propositions et de partager des expériences concernant des projets, plans, programmes, stratégies ou autres politiques relatives au paysage.

La Convention européenne du paysage se fonde sur un principe de cohérence<sup>31</sup> qui offre un complément nécessaire à celui d'intégration, explicitement reconnu et dont dérive le principe de cohésion. Cette cohérence se situe tant au niveau théorique, où l'on débat de la nature économique du paysage afin de déterminer l'intervention publique pertinente, qu'au niveau pratique en favorisant l'harmonisation et l'union des efforts des autorités publiques impliquées dans les politiques du paysage. Cette

---

31. Le principe de cohérence est reconnu implicitement dans le texte de la Convention, comme l'explique Prieur M. (2006).

harmonisation vise à éviter les redondances inutiles et les actions contradictoires, qui créent de la confusion pour les citoyens, ce qui peut dans certains cas ralentir leur participation et dans d'autres cas créer des confrontations ou des divisions qui distordent les perceptions personnelles et collectives définissant le paysage.

L'une des réussites les plus remarquables de la Convention, sur le plan théorique, est d'offrir des propositions qui aident à dépasser l'intense débat académique sur la nature de bien privé ou public du paysage, alimenté par une partie de la littérature économique. Ce dépassement est possible grâce à la conviction selon laquelle le paysage est un patrimoine commun, qui contribue au bien-être individuel et social et dont la protection, la gestion et l'aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour tous, ainsi que grâce à la compréhension intégrée des aspects économiques, sociaux et écologiques. Dans le paysage ces aspects ne sont pas trois piliers indépendants qui soutiennent un développement commun, mais, au contraire, des composants indissociables qui déterminent ces perceptions individuelles et collectives au travers desquelles le paysage acquiert son fond et sa forme.

Le caractère transdisciplinaire souligné par la Convention rompt avec les dualismes – le public qui s'oppose au privé – et avec les gradualismes – plus ou moins d'efficacité, plus ou moins d'équité, plus ou moins de bien-être. La théorie économique qui s'emploie à classer la nature publique ou privée du paysage pour promouvoir une intervention publique supposément cohérente avec cette nature, et qui se dit objective, est intrinsèquement contradictoire et empêche toute objectivité et cohérence réelles.

La Convention, en reconnaissant le paysage comme une réalité à la fois objective et subjective, met l'accent sur la compréhension des relations qui s'établissent au sein du paysage, afin d'assurer la soutenabilité de son développement, plutôt que sur la précision de la classification et des mesures de ses composants. Dans cette prise en compte de l'aspiration des populations à profiter de paysages de grande qualité et à participer activement à leur développement promu par la Convention, le public est reconnu comme inséparable du privé et, à l'inverse, les perceptions personnelles sont conditionnées par les jugements de valeur et les règles collectives.

Il faut en ce sens souligner les apports de la théorie néo-institutionnelle, pour laquelle les agents individuels et les groupes poursuivent leurs intérêts respectifs dans un contexte de forces collectives, qui prennent la forme d'institutions (Ostrom, 1990). Ces forces ont des racines historiques et d'étroits liens contextuels qui modèlent les désirs, les préférences et les agissements des groupes ou des individus, au travers desquels l'action sociale se manifeste. Le design des institutions doit maintenir une juste correspondance entre leur objet et leur environnement (Goodin, 1996:49)<sup>32</sup>. Les institutions sociales, politiques et économiques constituent la matière première la plus importante de la vie collective, celles-ci ont vu leur taille augmenter considérablement ces dernières années et se sont faites toujours plus complexes et ingénieuses.

---

32. Dans la théorie du design des institutions, Goodin souligne le rôle de la volonté politique. Il considère comme fondamentale « la création d'une forme de promotion des résultats valides dans un contexte particulier afin de servir de base à l'action ».

Le paysage, tel que la Convention le conçoit, est intrinsèque à l'être humain sur le plan de sa condition personnelle et sociale dans la mesure où ses activités sont à la fois causes et effets du paysage. Le paysage suit en effet un processus de production qui est en même temps celui de sa consommation. Les théoriciens de l'économie et du paysage doivent aider à interpréter ces processus, en respectant la dynamique des paysages ruraux et urbains dont nous avons hérité.

L'attention portée à des « lieux anthropologiques », qui ont pour caractéristiques communes essentielles d'être identitaires, relationnelles et historiques, constitue une réaction face au risque de production d'un système économique créateur de « non-lieux », zones éphémères et énigmatiques qui croissent et se multiplient dans le monde moderne, comme l'a décrit Augé (1992).

Cette extraordinaire complexité du paysage en fait la richesse, qui selon la Convention ne représente rien moins que « la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, donc les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ». Une responsabilité de cette ampleur a des implications à la fois personnelles et collectives : les pouvoirs publics doivent mener la protection du paysage au niveau opérationnel et stratégique, et avant de débattre de ce qu'il faut faire, avec qui et pour qui, il faut d'abord résoudre la question du « pourquoi », c'est-à-dire des objectifs communs du paysage, qui prennent sens lorsqu'on les définit de façon participative.

Les processus de prise de décision collective au niveau stratégique sont affectés par de nombreuses difficultés. Il s'agit donc de favoriser le développement des mécanismes de participation qui transcendent les autorités formelles et les démocraties représentatives, et bien sûr les marchés, sans pour autant que cela ne suppose de pouvoir se passer des marchés et des autorités. Il s'agit simplement de les considérer comme des moyens et non comme des fins auxquelles une société comme la société européenne devrait aspirer. Il faut rappeler que les démocraties ne sont pas fondées sur une permanence institutionnelle dont le prix est la rigidité, qui, en limitant la liberté d'expression et la participation publique, représente précisément pour la démocratie la menace principale.

Les paysages sont toujours le résultat d'une participation directe et pour cela les processus de prise de décision se résolvent tant dans une logique institutionnelle formelle, où se façonnent les règles, que dans une logique informelle, dans laquelle se développe un esprit personnel et collectif, élément déterminant final de tout système territorial. Lorsque les règles formelles ne correspondent pas à cet esprit et à cette volonté sociale, l'action matérialisée par le paysage ne se développe pas suivant les indications des institutions, mais par-dessus ces institutions, ce qui a pour effet contingent la désagrégation sociale.

Les modèles institutionnels doivent répondre aux comportements des acteurs culturels et naturels présents dans le paysage, la préservation duquel est déterminée par l'appréciation de la stabilité et de la récurrence de sa dynamique dont la préservation est déterminée par l'appréciation de la stabilité et de la récurrence de sa dynamique. Une telle appréciation exige de la cohérence dans la définition, la distribution et la coordination des compétences, entre les administrations publiques et la société civile.

Le paysage est à la fois une perception du temps et de l'espace. Un temps chronologique et historique qui existe essentiellement dans une dimension humaine. Un espace qui, unique au niveau planétaire, s'est modelé dans chaque territoire au travers d'un vaste processus culturel dans lequel les institutions ont historiquement été une réponse à cette perception culturelle. Les institutions sont donc les principales intéressées à faire en sorte que leurs connections sociales ne se rompent pas car elles perdraient alors leur légitimité auprès des personnes et des communautés, et toute action ayant permis leur création se retournerait contre elles tôt ou tard, comme cela s'est déjà produit dans l'Histoire.

La dimension économique du paysage atteint cette double condition de publique et privée précisément au travers de la participation du public, le niveau de compromis des administrations publiques pour mettre en pratique cette responsabilité dépendant des procédés de participation que celles-ci peuvent formellement développer. Cela est souligné dans la Convention européenne du paysage qui, outre la promotion générale d'une implication volontaire, fait de l'implication des administrations publiques une obligation et un thème principal, tout en laissant aux États de la flexibilité dans les choix de leurs moyens de participation.

L'organisation des administrations publiques en niveaux de gouvernement international, national, régional ou local doit prendre en compte l'intérêt commun de préserver le paysage car chaque citoyen réside à la fois dans une localité, une région, une nation, un continent. Lorsque des conflits ou des alliances s'établissent entre les différents niveaux d'autorité et que ceux-ci ne s'accordent pas avec les perceptions des citoyens sur des aspects essentiels, des réactions inévitables peuvent se produire, sous la forme de manifestations très diverses et incontrôlées. Celles-ci deviennent violentes lorsque les institutions se montrent insensibles aux préoccupations sociales.

La Convention souligne le rôle particulier des autorités locales et régionales en reconnaissant le principe de subsidiarité ainsi que les opportunités qui sont offertes à ces autorités de prendre en considération le paysage. La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage indique en ce sens que « les actions devraient être menées au niveau institutionnel le plus proche des citoyens ».

La responsabilité des autorités publiques en matière de paysage est également reconnue par la Convention, ainsi que l'importance de la coopération internationale. L'engagement volontaire de la population en faveur du paysage favorise par ailleurs la mise en œuvre des actions développées par les institutions en resserrant les liens qu'elles ont avec les citoyens. Les actions de sensibilisation, de formation, d'éducation et de participation publique collective sont en ce sens très utiles. La coopération internationale, qui permet de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les administrations publiques, se révèle être un moyen d'appuyer les administrations dans la mise en œuvre de la Convention.

Le prix du paysage du Conseil de l'Europe, ainsi que celui que chaque État adapte à ses propres spécificités, comme le mentionne la Convention, fait également partie de cette coopération et de ces échanges d'informations, en reconnaissant spécialement la sensibilisation favorisée par les « actions exemplaires réalisées par des collectivités publiques et des organisations non gouvernementales ».

## CONCLUSIONS

En conclusion, l'interprétation du paysage proposée par la Convention européenne du paysage « tend un pont » vers l'économie afin qu'elle permette de promouvoir un contexte adapté aux scénarios écologiques et aux cultures de chaque territoire, dont la sauvegarde doit modeler les actions privées et publiques, individuelles et collectives, à partir et au-delà des marchés et des pouvoirs qui les représentent. Dans la mesure où cette rénovation de l'économie se réalise, favorisée par une prise en compte de la dimension paysagère des territoires, les citoyens développent une « culture de cultures » qui contribue à promouvoir la diversité des perceptions de leurs territoires et à réduire les inégalités qui menacent la cohésion sociale. Cette rénovation renforce la démocratie en conférant à l'économie un humanisme qui valorise au mieux chaque individu. Elle devient une force qui réaligne le bien-être, l'emploi et la vie sociale.

## BIBLIOGRAPHIE

Augé M. (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », Paris.

Baujard A. (2011), *L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être*, WP.02, université de Rennes et université de Caen.

Becher T. (1991), *Academic tribes and territories : intellectual enquiry and the cultures of disciplines*, Society for Research into Higher Education & Open University Press, Buckingham.

Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative - CIRIEC (2007), *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Comité économique et social européen, Bruxelles. [www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-en-c.pdf](http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-en-c.pdf).

Commission des Communautés européennes (2007), *Intensifier la lutte contre le travail non déclaré*, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2007)628 final, Bruxelles.

Commission européenne (2013), *Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens – Un appel à l'action contre le chômage des jeunes*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Bruxelles.

Conseil de l'Europe (2007), *Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social*, Rapport de la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI<sup>e</sup> siècle, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Conseil de l'Europe (2010), *Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale*, approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 juillet 2010. [www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie\\_PlanAction\\_CohesionSociale.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf).

Conseil de l'Europe (2014), Quatorzième Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Wroclaw, Pologne, 11-12 juin 2014). [www.coe.int/fr/web/landscape/publications](http://www.coe.int/fr/web/landscape/publications).

Conseil de l'Union européenne (2006), « Stratégie renouvelée du développement durable de l'UE », Doc. 10917/06, , Bruxelles. <http://register.consilium.europa.eu>.

Cummins R. A. (dir.) (1998), *Quality of life definition and terminology : a discussion document from the International Society for Quality of Life Studies*, The International Society for Quality-of-Life Studies, Blacksburg, VA.

Goodin R. E. (dir.) (1996), *The theory of institutional design*, Cambridge University Press, Cambridge.

Gould S. E. (2011), "Hydrogen bonds : why life needs water", *Scientific American Review*, 2 août. <http://blogs.scientificamerican.com>.

International Ecotourism Society (TIES) (2015), *What is ecotourism ?* Available at [www.ecotourism.org](http://www.ecotourism.org).

Jackson T. (2012), "Prosperity without growth", in Hinterberger F., Freytag E., Pirgmaier E. and Schuster M. (dir.), *Growth in transition*, Earthscan/Routledge, Abington/New York, p. 62-65.

Keynes J. M. (1930), "Economic possibilities for our grandchildren", in Keynes J. M. (1963), *Essays in Persuasion*, W. W. Norton & Co., New York, p. 358-373. [www.econ.yale.edu/smith/econ116a/keynes1.pdf](http://www.econ.yale.edu/smith/econ116a/keynes1.pdf).

Keynes J. M. (1936), *The general theory of employment, interest and money*, Macmillan, Londres. Reprint ed. Harcourt, Brace and World, A Harbinger Book, 1964, New York, p. 380. [www.marxists.org/reference/subject/economics/keynes/general-theory/ch24.htm](http://www.marxists.org/reference/subject/economics/keynes/general-theory/ch24.htm).

Krugman P. (2009), "How did economists get it so wrong?" *The New York Time*, 2 septembre. [www.nytimes.com/2009/09/06/magazine/06Economic-t.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2009/09/06/magazine/06Economic-t.html?pagewanted=all&_r=0)

Morin E. (1990), *Introduction à la pensée complexe*, Le Seuil, Paris.

Moscovici S. (1979), *El psicoanálisis, su imagen y su público*, Huemul S.A., Buenos Aires.

Naredo J. M. (1987), *La economía en evolución : historia y perspectivas de las categorías básicas del pensamiento económico*, Siglo XXI, Madrid.

Nonaka I. (1995), *The knowledge creating company*, Oxford University Press, Oxford.

OIT (2010), *L'inspection du travail en Europe : Travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains*, Document de travail n° 7, Genève. [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/wcms\\_120319.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/wcms_120319.pdf).

OIT (2011), *Regulating for decent work: new directions in labour market regulation*, OIT, Genève.

OIT (2013), "Labour inspection and undeclared work in the EU", Working Paper, OIT, Genève.

Ostrom E. (1990), *Governing the commons*, Cambridge University Press, Cambridge.

- Oueslati W. (dir.) (2011), *Analyses économiques du paysage*, Éditions Quæ, Versailles.
- Popper K. R. (1963), *Conjectures and refutations : the growth of scientific knowledge*, Routledge and Kegan Paul, Londres.
- Price C. (2012), *The European Landscape Convention : viewpoint of an economist*, Série territoire et paysage, 2012, p. 228, Strasbourg, in Actes de la Célébration du Conseil de l'Europe du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne du paysage, Proceedings of the Conseil of Europe Celebration of the 10th Anniversary of the European Landscape Convention).
- Prieur M. (2006), « Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique », Conseil de l'Europe : *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Roetemeijer W. (2004), *The European Landscape Convention and the Netherlands : a perfect match ?* Wageningen University and Research Center (WUR).
- Rowe G. et Frewer L. (2000), "Public participation methods : a framework for evaluation". In : *Science, Technology & Human Values*, 25, 1, p. 3-29.
- Rowe G. et Frewer L. (2004), "Evaluating public participation exercises : a research agenda". In : *Science, Technology & Human Values*, 29, 4, p. 512-556.
- Santamarina Campos B. (2008), "De la educación a la interpretación patrimonial : patrimonio, interpretación y antropología", in Pereiro X, Prado S. y Takenaka H. (dir.), *Patrimonios culturales : educación e interpretación. Cruzando límites y produciendo alternativas*, Ankulegi Antropologia Elkarte, Saint-Sébastien, Espagne.
- Stiglitz E., Sen A. et Fitoussi J. P. (2009), Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress, Paris. [www.stiglitzsen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_anglais.pdf](http://www.stiglitzsen-fitoussi.fr/documents/rapport_anglais.pdf).
- Union européenne (2001), Communication de la Commission du 15 mai 2001 *Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable* (Proposition de la Commission en vue du Conseil européen de Göteborg). COM(2001)264 final. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/environment/sustainable\\_development/](http://europa.eu/legislation_summaries/environment/sustainable_development/)
- Union européenne (2006), Nouvelle stratégie de l'Union européenne sur le développement durable.
- Vallejo-Gomez N. (2008), « La pensée complexe : antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin », *Synergies Monde* n° 4, p. 249-262.
- Weber M. (1922), *Wirtschaft und Gesellschaft*, Mohr, Tübingen.